

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 12 mars 2018** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoît Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2018 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2018**
3. **DÉLÉGATION**
4. **RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
 - 14 mars 2018 : Lancement du fonds INOV, déjeuner-conférence; Inscriptions à la SADC
 - Brunch de la Maison des jeunes – sous la présidence d'honneur de moi-même
 - Traverses de piéton : celle de la bibliothèque – à prévoir des travaux de renflouement de trottoir temporaire
 - 26 février dernier : visite de Laurent Lessard au CRIFA et CIARC
 - Visite de François Legault, député CAQ
 - Comité jeunesse : avis aux jeunes, on attend vos inscriptions !
5. **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Vincent Brochu
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Denis Hébert
 - 5.5 Gaétan Labelle
 - 5.6 Guy Jubinville

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

6. FINANCES

- 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de février 2018
- 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de février 2018
- 6.3 Dépôt du rapport des activités du trésorier des élections du 5 novembre 2017
- 6.4 Résolution sur les soldes disponibles des règlements d'emprunt
- 6.5 Renouvellement de l'adhésion au regroupement d'achat d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques 2018-2023 - Regroupement Estrie et mandat à l'UMQ pour les services de consultant et de gestionnaire de risques

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de février 2018
- 7.2 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 461, avenue Couillard
- 7.3 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 321, chemin du 10e Rang
- 7.4 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 79, Route 147 Sud
- 7.5 Autorisation au projet de rénovation pour la résidence située 149, rue Main Ouest
- 7.6 Autorisation au projet de construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 5 853 906 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook
- 7.7 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 400, rue Saint-Jacques Sud
- 7.8 Rapport annuel de gestion des matières résiduelles de la MRC de Coaticook pour l'année 2017

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

- 8.1 Appui au projet de La Voie des pèlerins de la Vallée
- 8.2 Mandat à TVA Estrie pour la réalisation de la campagne médiatique visant à promouvoir la qualité du milieu de vie de la Ville de Coaticook

9. LOISIRS

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 9.1 Réquisition numéro 2018-10 au montant de 11 363,39 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat et l'installation d'un tourniquet au parc Laurence
- 9.2 Réquisition numéro 2018-12 au montant de 29 800 \$ plus les taxes applicables, pour l'installation d'un revêtement de gazon synthétique sablé sur le terrain numéro 1 au parc Shurtleff
- 9.3 Réquisition numéro 2018-13 au montant de 29 800 \$ plus les taxes applicables, pour l'installation d'un revêtement de gazon synthétique sablé sur le terrain numéro 2 au parc Shurtleff
- 9.4 Réquisition numéro 2018-14 au montant de 18 365,58 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat et l'installation d'une clôture en acier galvanisé au parc Shurtleff
- 9.5 Acceptation de la soumission ayant obtenu le plus haut pointage pour la fourniture et l'installation de structures de jeux (destinées à des enfants âgés de 5 à 12 ans), soit celle de la compagnie Tessier Récréo-Parc inc. au montant de 84 953,72 \$ plus les taxes applicables
- 9.6 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la construction d'un abri des patineurs au parc Laurence, soit celle de la compagnie Construction Groupe Prévost inc. au montant de 103 860 \$ plus les taxes applicables
- 9.7 Modification du contrat de services entre la Corporation de gestion de l'aréna de Coaticook et la Ville de Coaticook et autorisation de signature
- 9.8 Octroi d'une aide financière de 1 000 \$ pour la Ligue de hockey des Hauts-Cantons pour les élèves du 3^e cycle des quatre écoles de la Ville de Coaticook

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 10.1 Vente du terrain 5 722 302 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook pour un montant de 3,75 \$ le pied carré et autorisation de signature

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture et l'épandage de divers produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2018, soit celle de la compagnie Innovative Building Products inc. au montant de 64 875 \$ plus les taxes applicables
- 11.2 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les travaux de construction d'un poste de distribution 120/25kV, soit celle de la compagnie Construction Longer inc. au montant de 2 737 400 \$ plus les taxes applicables
- 11.3 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'achat de transformateurs de tension 120 kV et 25 kV en lien avec la construction du nouveau poste 120 kV, soit

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

celle de la compagnie Lumen inc. au montant de 116 791,70 \$ plus les taxes applicables

- 11.4 Rejet de la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2018-06 pour la fourniture du groupe électrogène sur remorque pour le poste 120kV et retour en appel d'offres
- 11.5 Réquisition numéro 2018-08 au montant de 14 475 \$ plus les taxes applicables, pour la fabrication de panneaux pour les nouveaux postes de pompage secteur Barnston et Baldwin
- 11.6 Réquisition numéro 2018-09 au montant de 10 548,36 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de produits pour l'entretien des stations de pompage de Baldwin
- 11.7 Aide financière au Comité de loisirs de Baldwin pour l'installation d'une dalle de béton afin de procéder à l'installation de modules d'exercices à l'aire de jeux de la plage de Baldwin
- 11.8 Paiement à la compagnie Eurovia Québec Construction inc. du décompte progressif numéro 5 au montant de 60 045,81 \$ taxes incluses, pour la réfection de la rue St-Paul
- 11.9 Entente avec la Laiterie de Coaticook pour la location de leur génératrice et autorisation de signature
- 11.10 Embauche de monsieur David Roy à titre de journalier saisonnier

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 12.1 Reconduction de l'entente de partenariat avec la Sûreté du Québec relative à la fourniture de services des cadets policiers pour l'année 2018 et autorisation de signature

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Nomination de la conseillère, madame Guylaine Blouin, à titre de mairesse suppléante à compter du 1^{er} avril prochain pour les quatre prochains mois

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Avis de motion du règlement 6-F-12 (2018) Règlement abrogeant et remplaçant le règlement 6-F-10 (2017) concernant la conservation du patrimoine bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux et demande de dispense de lecture
- 15.2 Avis de motion du règlement 12-5 RM460 (2018) concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et demande de dispense de lecture

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 15.3 Avis de motion du règlement numéro 18-26 (2018) établissant les nouveaux tarifs d'électricité à compter du 1er avril 2018 et refondant le règlement numéro 18-25 (2017) et demande de dispense de lecture
- 15.4 Adoption du règlement numéro 11-3 (2018) concernant les opérations de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg
- 15.5 Adoption du règlement numéro 12-5 RM399-2 (2018) concernant la circulation
- 15.6 Adoption du règlement 2-8 (2018) Règlement de politique de gestion contractuelle
- 15.7 Adoption du règlement 29-191 (2018) décrétant une dépense de 4 689 970 \$ pour le projet de réalisation de travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

18-03-34443 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 18-03-34443

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-03-34444 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2018 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2018

RÉSOLUTION 18-03-34444

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 12 février 2018 et de l'assemblée extraordinaire du 19 février 2018 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 12 février 2018 et de l'assemblée extraordinaire du 19 février 2018 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 VINCENT BROCHU

Cet été vous verrez circuler les écoconseillers dans vos quartiers. Depuis 8 ans ces gens sont là pour vous aider et vous conseillent dans votre gestion de déchet. Si vous avez des questions sur le sujet n'hésitez surtout pas à les rencontrer.

Petit chiffre intéressant...

Compostage l'an dernier à Coaticook c'est 109 kg/ personne qui fut collecté. Depuis trois ans, le taux de compostage est en diminution dans notre ville. Je vous donne donc des petits trucs pour vous faciliter la vie avec les indésirables du compost, c'est-à-dire les vers blancs. À l'aide d'un vaporisateur, humectez le dessus des matières organiques avec du vinaigre ou enfouissez vos résidus avec de l'herbe. L'objectif ultime est de composter au maximum. Saviez-vous que Coaticook est parmi les meilleurs au Québec dans le domaine... Soyez-en fier, composter !

La fête des neiges a eu lieu le week-end dernier au parc Nelson de Coaticook dans l'arrondissement de Stanhope. C'est une cinquantaine de villageois et d'amateur de villégiature qui ont participé à l'évènement : glissade en traîneau, raquette, feu de camp, musique, tire sur neige et bien sûr chocolat chaud étaient au rendez-vous. Félicitation aux organisateurs de l'évènement et aux participants qui font renaître par leur dynamisme ce hameau fort sympathique.

Un rappel pour Acti bus. Le transport interurbain est bien rodé le coût d'un billet est de 2 \$ et gratuits pour les enfants de 12 ans et moins. De plus, certains commerces, dont le Légufruit, donnent des rabais aux gens qui transigent par l'autobus. Informez-vous auprès d'Acti bus 819-849-3024.

La ressourcerie :

Lors de ma visite la semaine dernière à La Ressourcerie, j'ai été à même de constater qu'elle va de mieux en mieux. Bien qu'elle entame sa 2^e année de restructuration, nous n'observons que les efforts déployés en 2017 continus de porter fruit.

Avec une hausse de l'achalandage dans ses 2 magasins de Coaticook et de Magog.

Elle a enregistré 8 700 transactions supplémentaires et vendu 59 500 articles de plus qu'en 2016.

Ce qui lui a permis de réduire considérablement la matière envoyée aux recycleurs, déchiquetage, déchet et ainsi réduire ses frais d'exploitation.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Il y a de nouveaux arrivages en magasins à tous les jours et des promotions en rotation qui vous offrent des rabais différents toutes les semaines. Vous pouvez vous garder informé des rabais et activités de La Ressourcerie en allant sur Facebook.

Prenez-note que dorénavant, une preuve de résidence vous sera demandée lorsque vous apportez de la marchandise directement au dépôt afin d'assurer de la provenance de la marchandise.

Je vous invite à encourager La Ressourcerie des Frontières en lui apportant des articles revitalisable.

Donc, aller y faire un tour.

5.2 SYLVIANE FERLAND

Bonsoir

Bibliothèque Françoise Maurice

Conférence « Aider son enfant à être bien dans sa peau » (0 à 5 ans)

Jeudi 15 mars 19 h

Première conférence de la nutritionniste Catherine Moquin, s'adressant aux parents d'enfants d'âge préscolaire. Venez découvrir votre rôle de modèle dans le développement positif de l'image corporelle de votre enfant. En partenariat avec le CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Inscription : 819-849-4013 poste 103.

À livres ouverts

Jeudi 22 mars 14 h à 16 h 30 et 17 h 30 à 19 h

Au lieu d'emprunter un livre, venez rencontrer une personne, qui vit ou a été touchée de près par une problématique de santé mentale, pour échanger avec elle. Cet événement, organisé en collaboration avec l'Éveil, vise à combattre les préjugés, les jugements et la stigmatisation dont ces personnes sont victimes.

Heure du conte « Spécial de Pâques »

Samedi 24 mars 11 h

Conférence « Aider son enfant à être bien dans sa peau »

Jeudi 29 mars 19 h

2^e conférence de la nutritionniste Catherine Moquin, s'adressant aux parents d'enfants du 3^e cycle du primaire. Venez découvrir comment encourager de saines habitudes de vie et une image corporelle positive chez vos enfants. Cette conférence est en partenariat avec le CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Inscription : 819-849-4013 poste 103.

Club de lecture

Mercredi 4 avril 13 h 30

Heure du conte

Samedi 7 avril 11 h

Aux Vieux Bouquins

La boutique de livres usagés, située au sous-sol de la bibliothèque, est ouverte tous les jeudis (18 h à 19 h 30) et samedis (10 h à 11 h 30).

Club de Scrabble « Les mots de Gorge »

Rencontre tous les mardis et jeudis après-midi, dans la salle d'animation de la bibliothèque.

Information : Gisèle Chouinard 819 849-6230 ou Thérèse Thibault 819 849-7481.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Pavillon des arts

Rosheen, vendredi 16 mars à 20 h

Le groupe Rosheen, de Québec, est composé de sept membres, tous animés par la même passion de la musique celtique.

Calum Graham, dimanche 18 mars à 11 h

Ce jeune guitariste canadien fingerstyle nommé parmi les 30 meilleurs guitaristes de moins de 30 ans par le Acoustic Guitar Magazine.

Mike Goudreau & the bopping blues band, samedi 24 mars à 20 h

Sweet Blues, un dix-huitième album en carrière, se distingue par la convergence et la synergie de plusieurs styles dont le swing, le rock, et plus encore

Sara Dufour, vendredi 6 avril à 20 h

Au volant de sa guitare, Sara continue de «taper sa trail» et à se produire sur différentes scènes avec sa musique au son country-folk

Société Histoire de Coaticook : Cette semaine mercredi déjeuner-causerie au restaurant La Place le conférencier Gerald Cutting viendra vous entretenir sur la famille Cutting une des plus vieilles familles de Coaticook.

Musée

Tiens bien ton chapeau, Collection du Musée

19 mars 2018 au 6 mai 2018

Le chapeau, accessoire de costume de premier plan est magnifié dans l'exposition Tiens bien ton chapeau! Entièrement constitué d'artefacts de la collection du Musée, le corpus de chapeaux présentés reflète une diversité typologique au niveau des genres et des âges ainsi qu'une diversité géographique

Rituels et apparence au masculin, Collection du Musée

18 février au 21 octobre 2018

Rituels et apparence au masculin montrent une diversité de pièces constitutives de la garde-robe masculine ainsi que des objets liés aux habitudes quotidiennes. Des artefacts issus de la collection du Musée, ce sens qu'il contient des artefacts originaires d'autres pays.

Blancs nocturne – Edwin Bouget

11 mars au 15 avril 2018

Lumière et obscurité sont au centre du concept Blancs nocturnes dans lequel Edwin Bourget fait émerger, à travers des formes qui se profilent dans la pénombre, une série de paysages urbains à la gouache.

Dérobée, Amélie Pomerleau

11 mars au 15 avril 2018

Dans Dérobée, Amélie Pomerleau présente des tableaux qui témoignent de sa profonde compassion pour toutes les femmes qui sont dérobées de leur intimité, de leur dignité, de leurs enfants, de leur vie, ici et partout dans le monde.

Merci

5.3 GUYLAINE BLOUIN

Bonsoir à vous, chers citoyens et citoyennes...

Tout d'abord, j'aimerais féliciter toutes les équipes de tous les niveaux, représentantes du hockey mineur de Coaticook. Plusieurs d'entre elles ont excellé soient durant la saison régulière ou même lors de tournois auxquels

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

elles ont participé. Lors du tournoi de bantam-midget de Coaticook, nos deux équipes de niveau A ont remporté les grands honneurs. En parlant du tournoi bantam-midget, le comité organisateur en est déjà à la préparation de son édition 2019 et recherche des bénévoles prêts à s'impliquer... Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter M. Jacquelin Gagnon ou directement le hockey mineur.

Voici maintenant les activités à venir au centre récréatif Gérard Couillard... En fin de semaine dernière, les séries ont débuté avec la catégorie novice B. Les 24 et 25 mars prochain se tiendra le traditionnel tournoi de hockey bottines des entreprises et à la dernière fin de semaine d'ouverture de l'aréna, soit les 13, 14 et 15 avril, se déroulera le tournoi dernière chance.

Il ne faut pas oublier la soirée du 7 avril prochain. Ce sera le spectacle-bénéfice de fin de saison du club de patin artistique de Coaticook. Ce sera sous le thème Tapis Rouge en étroite collaboration avec la fondation Christian Vachon que se tiendra cette soirée toute spéciale avec des chanteurs et chanteuses locales dont...Valérie Crête, Patricia Desorcy, Isabelle Gagnon, Cassandra Gaudreau, Émilie Lévesque, Joanie Martineau, Dominic Paquet, Daniel et Martin Thibault, Lee-Ann Viens, Amélia Hélie et Mélanie Thibault ainsi que Dominic St-Laurent qui sera l'animateur de cette soirée. Il y aura les invités patineurs spéciaux...soit Samuel Turcotte et Marylian Barbosa ainsi que Carolane Soucisse et Shane Firus. Le coût d'entrée est seulement de 20 \$ et le spectacle débutera à 19 h. (ouverture des portes à 18h). Je vous invite à venir y assister en grand nombre.

J'aurais une mention honorifique toute spéciale à faire en la personne de Mme Cynthia Dupont, athlète de Coaticook qui a remporté avec son équipe de l'université de Carleton, leur tout premier championnat universitaire de leur histoire en basketball. Félicitation Cynthia, Coaticook et le conseil de ville sont très fiers de toi...

Vous savez que nous sommes à former un tout premier conseil jeunesse à Coaticook... J'invite les jeunes de 15 à 25 ans qui veulent faire partie de ce comité à s'inscrire sur le site de la ville ou auprès de Mme Shirley Lavertu le plus tôt possible. Nous voulons travailler avec vous à savoir vos intérêts, vos volontés ainsi que vos goûts pour améliorer votre ville. La première rencontre se fera à l'hôtel de ville sous la forme d'un 5 à 7 le mercredi 28 mars prochain. Nous aimerions beaucoup connaître vos idées pour apporter des changements qui reflèteraient vos valeurs, vos attentes.

En terminant, je vous annonce que le baseball mineur a déjà commencé à prendre les inscriptions pour leur 3^e tournoi de balle des entreprises qui se tiendra les 8-9 et 10 juin prochain. Si cela vous intéresse de vivre une belle fin de semaine amicale, vous pouvez vous inscrire auprès d'un membre du CA de l'association du Baseball mineur.

C'est tout pour moi M. le Maire

5.4 DENIS HÉBERT

Bonsoir concitoyennes et concitoyens de Coaticook,

Voici les derniers développements dans mes différents dossiers :

Parc de la gorge et découverte nature

Le 17 février dernier avait lieu la fête de la pêche blanche au Parc découverte nature de Baldwin. Plus de 300 personnes ont pris part à cette journée de pêche familiale. Quelques jours avant l'évènement, c'est

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

250 nouvelles truites arc-en-ciel qui ont étéensemencées dans les étangs du parc et 249 ont été prises durant cette journée. La dernière sera plus grosse la saison prochaine.

Durant la même fin de semaine avait lieu la fête des neiges et l'évènement vélo neige au Parc de la gorge. C'est plus de 3 000 personnes qui sont venues profiter de l'hiver à la gorge.

Le 19 février le député de St-François M. Guy Hardy est venu nous annoncer l'octroi d'une aide financière de 442 200 \$ pour investir dans le désormais célèbre parcours nocturne Foresta Lumina. Il y a aussi comme partenaires la Ville de Coaticook et la MRC. Ce montant est octroyé par le ministère du Tourisme pour bonifier notre offre touristique qui est dorénavant considérée par le gouvernement du Québec comme offre à rayonnement international. Les investissements s'élèveront en tout à plus de 1 300 000 \$ en 2018.

Ce mercredi 14 mars, c'est l'assemblée générale annuelle du Parc de la gorge et du Parc découverte nature. Rendez-vous à 18 h à la grange ronde pour venir constater avec nous les bons coups de 2017 et les projets à venir. Le Parc de la gorge a aussi mis sur pied dans les dernières semaines un comité des usagers. Ce comité est principalement composé d'utilisateurs des sentiers de vélo, raquettes et sentiers pédestres. Cette initiative vise à améliorer l'expérience des utilisateurs dans un souci d'améliorations en continu. Les réservations pour le camping et Foresta Lumina sont commencées et vont bon train.

Ferme du CIARC

Le 26 février dernier, le ministre de l'Agriculture du Québec M. Laurent Lessard est venu visiter notre belle région et a fait un arrêt au centre de formation professionnelle CRIFA et a aussi rencontré les gens de la ferme du CIARC. Nous lui avons fait part de nos projets pour améliorer nos infrastructures agricoles. Nous lui avons aussi demandé la parité avec les autres fermes écoles du Québec soit de nous accorder un financement annuel récurrent pour couvrir les frais additionnels de main-d'œuvre à la ferme pour bien accompagner la clientèle étudiante durant la formation.

Voirie rurale

C'est la période de dégel depuis le 5 mars. Je demande aujourd'hui aux utilisateurs des routes rurales de faire preuve de gros bon sens pour les charges durant cette période. Plusieurs remorques d'eau d'érable circulent présentement. Dans la majorité des cas la remorque est bien adaptée au réservoir. Si vous constatez que la charge est un peu trop lourde pour les conditions, réduisez vos charges svp. Le but n'est pas d'empêcher les gens de travailler, mais bien de conserver la chaussée dans un état suffisamment bon pour que tout le monde puisse y circuler.

Expo Vallée de la Coaticook

Le 24 février dernier se tenait la soirée Vins et fromages. Tout prêt de 300 personnes ont participé à cette soirée. Encore une fois ce fut un grand succès!

Merci

5.5 GAÉTAN LABELLE

Bonsoir, chers(es) citoyens(nes),

- 1- L'appel d'offres pour la rénovation des logements de l'OMH de Coaticook, possiblement dix logements seront lancés au printemps prochain

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 2- Le projet de fusion des 4 OMH de la MRC Coaticook va bon train, la nouvelle entité sera en fonction en janvier 2019
- 3- L'OMH de Coaticook travaille toujours sur un projet d'un nouvel immeuble pour 2019 si possible
- 4- Un lac à épaulement aura lieu le 26 mars prochain pour revoir le plan d'action de Rue Principale, avis au commerçant, vos idées sont les bienvenues bien, vouloir communiquer avec Julie Favreau à son bureau de Rue Principales
- 5- Concernant l'ouverture des soumissions du dernier mois du nouveau poste électrique 120 kV, le projet est à l'intérieur des coûts prévus suite aux dernières soumissions, une bonne nouvelle!

Merci et bonne fin de soirée!

5.6 GUY JUBINVILLE

Merci Monsieur le maire,

Pour la régie intermunicipale de protections des incendies, je voudrais annoncer l'embauche d'un nouveau pompier, M François Thibault de Coaticook, nous lui souhaitons la bienvenue !

Voici quelques statistiques de la régie :

Le nombre d'appels pour la MRC de Coaticook en 2017 est de 98 en comparaison à 101 appels en 2016 et pour Coaticook seulement 69 appels en 2017 et 72 en 2016. Le nombre de pompiers qui se sont déplacés lors d'un feu est de 956 en 2017 et de 655 en 2016 pour un grand total pour la MRC de 1 304 en 2017 et 902 en 2016. En ce début d'année, les pompiers ont été bien occupés avec 18 sorties en janvier sur le territoire de la régie intermunicipale.

Maintenant un survol du budget de la régie :

Les réalisations ou dépenses pour 2017 ont été de 430 249 \$ ce qui inclut un déficit de 34 529 \$ et à titre de comparaison avec l'année 2016 les réalisations étaient de 427 606 \$ ce qui nous amène à une petite différence de 2 643 \$ entre les deux années.

Maintenant à l'urbanisme pour le mois de février, 17 permis ont été demandés dont 408 000 \$ en construction résidentielle, rénovation 79 000 \$, agrandissement 50 000 \$, réparation agricole 10 000 \$, enseigne commerciale 7000 \$ et installation septique 10 000 \$ pour un total de 564 000 \$, à titre de comparaison, en février 2017, la valeur avait été de 266 909 \$. Nous avons un bon début d'année pour la construction à Coaticook.

Pour les loisirs, les sports d'été commencent et je vous invite à vous inscrire, car la cross amorcera ses activités à l'aréna de Coaticook pour 2018, le soccer est commencé, mais il est toujours temps pour s'inscrire, pour le baseball mineur les inscriptions se feront sous peu et pour ceux que ça intéresse, le camp sélection baseball AA se fera au centre Julien Ducharme à Sherbrooke, le 16 mars pour le moustique de 18 h à 20 h, pour le peewee de 20 h à 22 h et le 18 mars de 18 h à 20 h pour le bantam et le midget de 20 h à 22 h.

Maintenant je voudrais vous dire que les rénovations de l'aréna sont remises en 2019 principalement pour la raison suivante, un délai de livraison du compresseur (refroidisseur de glace) de 32 semaines sont requises pour le recevoir et l'installer ce qui pourrait retarder le début de la saison et engendrer des coûts supplémentaires.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

En ce qui concerne les parcs et espaces verts, nous avons eu une rencontre avec le conseil sport de l'Estrie pour parler du plan directeur, je vous invite à penser à vos besoins, car il y aura des consultations publiques, sondage (survey monkey (internet)) et aussi par courrier. Cela nous indiquera la direction à prendre pour vos parcs de quartier.

La maison des jeunes pour la lutte contre l'intimidation, vous invite au lancement du projet Crée la solution qui aura lieu lors d'un brunch bénéfique annuel, le dimanche 25 mars 2018 au Club de golf de Coaticook de 10 h à 11 h sous la présidence d'honneur du maire, vous pouvez vous procurer des billets au 819-849-7362 ou par courriel mdjcoaticook@gmail.com.

Je veux vous parler d'un bel organisme Le pont, il s'agit d'un processus de médiation citoyenne qui vous aide lors de conflit, avant que la situation vous emmène devant la justice. Vous pouvez les contacter au numéro 819-481-1237 ou par internet www.lepontoja.org.

Maintenant pour vous un petit dilemme, soit la soirée de financement pour le baseball Rocket South Shore, avec un souper spaghetti et musique, le samedi 7 avril 18 h à la salle l'Épervier et aussi le 7 avril le Club de patinage artistique avec la fondation Christian Vachon à l'aréna de Coaticook. Un spectacle-bénéfice avec des invités d'honneurs en patinage artistique et plusieurs chanteurs invités de la région.

6. FINANCES

18-03-34445

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2018

RÉSOLUTION 18-03-34445

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de février 2018 au montant total de 1 692 867,46 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de février 2018 comme suit :

- Fonds administration : 1 651 469,91 \$
- Fonds immobilisation (FDI) : 41 397,55 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2018

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois de février 2018.

6.3 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU TRÉSORIER DES ÉLECTIONS DU 5 NOVEMBRE 2017

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Le trésorier dépose le rapport des activités des élections municipales du 5 novembre 2017.

18-03-34446 6.4 RÉSOLUTION SUR LES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

RÉSOLUTION 18-03-34446

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook effectue différents projets via des règlements d'emprunt approuvés par le MAMOT;

CONSIDÉRANT que le montant spécifié dans le règlement d'emprunt auprès du MAMOT s'appuie sur des estimations d'achat ou de travaux crédibles;

CONSIDÉRANT que le financement à long terme s'effectue à l'occasion sur des estimées finales de coût d'achat ou de travaux;

CONSIDÉRANT les sommes financées en trop, soit les soldes disponibles se doivent d'être réservées au règlement qui s'y rattache;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter que les soldes des règlements d'emprunt sont réservés aux règlements d'emprunt numéro:

NUMÉRO RÈGLEMENT	NOM DU PROJET	MONTANT AUTORISÉ	COÛT FINAL	MONTANT FINANCEMENT	SOLDE DISPONIBLE
29-165	Logiciel Hydro Coaticook	636 800 \$	535 441,05 \$	686 976 \$ (inclus 126 176 \$ dans d'autres sources que emprunt)	151 534,95 \$
29-158-1	Restauration du barrage Belding	1 311 684 \$	962 862,70 \$	1 300 000 \$	337 137,30 \$
29-175	Construction usine de traitement d'eau	8 930 651 \$	7 045 620,00 \$	7 852 967,53 \$ (196 967,53 \$ inclus en subvention TECQ)	807 347,53 \$
29-179	Reconstruction muret du ruisseau Pratt	1 062 299 \$	1 067 674,51 \$	1 076 160 \$	8 485,49 \$
29-183	Surfaceuse aréna	174 791 \$	144 891,58 \$	145 000 \$	108,42 \$
29-184-1	Prolongement réseau aqueduc route 141	443 244 \$	214 971,23 \$	236 000 \$	21 028,77 \$
TOTAL					1 325 642,46 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-03-34447 6.5 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES 2018-2023 - REGROUPEMENT ESTRIE ET MANDAT À L'UMQ POUR LES SERVICES DE CONSULTANT ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES

RÉSOLUTION 18-03-34447

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Coaticook souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1^{er} décembre 2018

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

au 1^{er} décembre 2023, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le maire ainsi que la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Coaticook, l'entente intitulée : Entente du regroupement Estrie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2018-2023 et de services de consultant et de gestionnaire de risques, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE FÉVRIER 2018

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de février 2018 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

18-03-34448

7.2 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 461, AVENUE COUILLARD

RÉSOLUTION 18-03-34448

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 461, avenue Couillard et désignée comme étant le lot numéro 3 310 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser une marge de recul avant minimal de 7,54 mètres à la rue de Barnston;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 461, avenue Couillard et désignée comme étant le lot numéro 3 310 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser une marge de recul avant minimal de 7,54 mètres à la rue de Barnston.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-03-34449

7.3 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 321, CHEMIN DU 10E RANG

RÉSOLUTION 18-03-34449

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande de dérogation mineure pour la résidence située au 321, chemin du 10^e Rang et désignée comme étant le lot numéro 3 312 275, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser une marge de recul latéral minimal de 2,96 mètres et de 2,16 mètres

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 321, chemin du 10^e Rang et désignée comme étant le lot numéro 3 312 275 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser une marge de recul latéral minimal de 2,96 mètres et de 2,16 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-03-34450

7.4 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 79, ROUTE 147 SUD

RÉSOLUTION 18-03-34450

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour le remplacement d'une enseigne existante pour le commerce situé au 79, Route 147 Sud;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone RUR-914;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 28 février 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 79, Route 147 Sud, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 28 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-03-34451

7.5 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE 149, RUE MAIN OUEST

RÉSOLUTION 18-03-34451

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation pour la résidence située au 149, rue Main Ouest;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-210 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 28 février 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour la résidence située au 149, rue Main Ouest, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 28 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

18-03-34452 7.6 AUTORISATION AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE SUR LE LOT 5 853 906 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 18-03-34452

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 5 853 906;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone RA-319;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 28 février 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser le projet de construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 5 853 906 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 28 février 2018, avec les conditions suivantes :

- Puisque le terrain est en pente, une fois que la coupe d'arbres sera faite ainsi que lors des travaux de nivellement du terrain, mettre en place des barrières à sédiment pour empêcher l'érosion;
- Végétaliser le terrain le plus rapidement possible en installant un tapis végétal qui aide à une reprise rapide de la végétation;
- Faire un aménagement paysager qui permet d'atténuer et/ou de contrôler la vitesse du ruissellement des eaux de surface;
- Un minimum de dix (10) arbres d'un diamètre de un (1) pouce au tronc devront être plantés sur l'ensemble de la propriété, et ce, au plus tard le 30 septembre de l'année de la construction. Les arbres morts au cours de l'année qui suit la plantation devront être remplacés. Le comité demande que les arbres et arbustes qui seront plantés aient un bon pouvoir d'enracinement afin de réduire l'érosion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-03-34453 7.7 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 400, RUE SAINT-JACQUES SUD

RÉSOLUTION 18-03-34453

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de remplacement d'une enseigne existante pour le commerce situé au 400, rue Saint-Jacques Sud;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone C-515;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 28 février 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 400, rue Saint-Jacques Sud, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 28 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

18-03-34454 8.1 APPUI AU PROJET DE LA VOIE DES PÈLERINS DE LA VALLÉE

RÉSOLUTION 18-03-34454

CONSIDÉRANT que l'organisme La voie des pèlerins de la Vallée (OBNL) provient de préoccupations et d'intérêts formulés par un groupe de citoyens de la région de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le groupe souhaite déployer sur le territoire de la MRC de Coaticook un parcours de marche d'environ 200 km, accessible à partir du territoire des douze municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT que ce projet attirera un type de tourisme responsable et respectueux des principes du développement durable tout en mettant en valeur nos paysages, notre histoire, notre patrimoine et de nos savoir-faire locaux;

CONSIDÉRANT que l'achalandage généré par le projet nécessitera d'accueillir des marcheurs tout au long du parcours et qu'ils devront se loger et se nourrir, permettant ainsi le développement d'une économie locale, conformément aux orientations stratégiques de développement régional;

CONSIDÉRANT que la Voie des pèlerins de la Vallée entend établir une étroite collaboration avec Tourisme Coaticook;

CONSIDÉRANT que les entreprises de restauration et d'hébergement sur notre territoire municipal pourront profiter de cet apport touristique;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU :

- De reconnaître la pertinence du projet au développement social et économique de son territoire;
- D'encourager ses citoyens à s'impliquer dans la réalisation du projet;
- De verser la somme de 250 \$ à l'ordre de La Voie des pèlerins de la Vallée pour faciliter le démarrage, le balisage du sentier et le fonctionnement du parcours, dont la promotion, et l'accueil des visiteurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-03-34455 8.2 MANDAT À TVA ESTRIE POUR LA RÉALISATION DE LA CAMPAGNE MÉDIATIQUE VISANT À PROMOUVOIR LA QUALITÉ DU MILIEU DE VIE DE LA VILLE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 18-03-34455

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite attirer de nouveaux résidents à s'établir à Coaticook et ainsi aborder la problématique de la pénurie de main-d'œuvre dans nos entreprises;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite stimuler la construction résidentielle et ainsi accroître l'assiette fiscale dans une perspective de maintien des acquis en lien avec les services municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite faire la promotion vantant la qualité de vie du milieu via une campagne médiatique;

CONSIDÉRANT la réception d'une offre de service de TVA Estrie pour un montant de 11 155 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le comité des communications recommande aux élus de leur confier le mandat;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de mandater TVA Estrie pour un montant de 11 155 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation de la campagne médiatique visant à promouvoir la qualité du milieu de vie de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affectés - projets spéciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LOISIRS

18-03-34456

9.1 RÉQUISITION NUMÉRO 2018-10 AU MONTANT DE 11 363,39 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN TOURNIQUET AU PARC LAURENCE

RÉSOLUTION 18-03-34456

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'achat et l'installation d'un tourniquet au parc Laurence;

CONSIDÉRANT que le chef division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues au règlement de gestion de politique contractuelle, soit celle de la compagnie Tessier Récréo-Parc au montant de 11 363,39 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Tessier Récréo-Parc;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2018-10 pour l'achat et l'installation d'un tourniquet au parc Laurence auprès de la compagnie Tessier Récréo-Parc au montant de 11 363,39 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au surplus accumulé libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 18-03-34457** 9.2 RÉQUISITION NUMÉRO 2018-12 AU MONTANT DE 29 800 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'INSTALLATION D'UN REVÊTEMENT DE GAZON SYNTHÉTIQUE SABLÉ SUR LE TERRAIN NUMÉRO 1 AU PARC SHURTLEFF

RÉSOLUTION 18-03-34457

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'installation d'un revêtement de gazon synthétique sablé sur le terrain numéro 1 au parc Shurtleff;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion de politique contractuelle, soit celle de la compagnie Tenicourt au montant de 29 800 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Tenicourt;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2018-12 pour l'installation d'un revêtement de gazon synthétique sablé sur le terrain numéro 1 au parc Shurtleff auprès de la compagnie Tenicourt au montant de 29 800 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affectés - projets spéciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 18-03-34458** 9.3 RÉQUISITION NUMÉRO 2018-13 AU MONTANT DE 29 800 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'INSTALLATION D'UN REVÊTEMENT DE GAZON SYNTHÉTIQUE SABLÉ SUR LE TERRAIN NUMÉRO 2 AU PARC SHURTLEFF

RÉSOLUTION 18-03-34458

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'installation d'un revêtement de gazon synthétique sablé sur le terrain numéro 2 au parc Shurtleff;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion de politique contractuelle, soit celle de la compagnie Tenicourt au montant de 29 800 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Tenicourt;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2018-13 pour l'installation d'un revêtement de gazon synthétique sablé sur le terrain numéro 2 au parc

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Shurtleff auprès de la compagnie Tenicourt au montant de 29 800 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affectés - projets spéciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 18-03-34459** 9.4 RÉQUISITION NUMÉRO 2018-14 AU MONTANT DE 18 365,58 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE EN ACIER GALVANISÉ AU PARC SHURTLEFF

RÉSOLUTION 18-03-34459

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'achat et l'installation d'une clôture en acier galvanisé au parc Shurtleff;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion de politique contractuelle, soit celle de la compagnie Tenicourt au montant de 18 365,58 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Tenicourt;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2018-14 pour l'achat et l'installation d'une clôture en acier galvanisé au parc Shurtleff auprès de la compagnie Tenicourt au montant de 18 365,58 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affectés - projets spéciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 18-03-34460** 9.5 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION AYANT OBTENU LE PLUS HAUT POINTAGE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX (DESTINÉES À DES ENFANTS ÂGÉS DE 5 À 12 ANS), SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. AU MONTANT DE 84 953,72 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 18-03-34460

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la fourniture et l'installation de structures de jeux (destinées à des enfants âgés de 5 à 12 ans);

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 20 février 2018 à 11 h à l'hôtel de ville, six soumissions nous sont parvenues soit;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Soumissionnaires	Prix avant taxes	Pointage	Rang
Tessier Récréo-Parc inc. Équipements Récréatifs	84 953,72 \$	92,85	1
Jambette inc.	80 696,00 \$	88,76	2
Les industries Simexco inc.	84 951,98 \$	79,94	3
Techsport inc.	83 586,26 \$	79,93	4
Techno Aire de jeux Unova	95 000,00 \$	69,36	5
Atelier Go-Élan inc.	84 920,13 \$	67,68	6

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Tessier Récréo-Parc inc. au montant total de 84 953,72 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la soumission ayant obtenu le plus haut pointage pour la fourniture et l'installation de structures de jeux (destinées à des enfants âgés de 5 à 12 ans) soit celle de la compagnie Tessier Récréo-Parc inc. au montant 84 953,72 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-03-34461

9.6 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI DES PATINEURS AU PARC LAURENCE, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE CONSTRUCTION GROUPE PRÉVOST INC. AU MONTANT DE 103 860 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 18-03-34461

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la construction d'un abri des patineurs au parc Laurence;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 22 février 2018 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, quatre soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaire	Prix avant taxes
Construction Groupe Prévost inc.	103 860 \$
Construction et Rénovations Jérémie Houle inc.	117 500 \$
Tijaro Ltée	124 124 \$
Construction Yvon Marquis inc.	125 470 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

compagnie Construction Groupe Prévost inc. au montant total de 103 860 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la construction d'un abri des patineurs au parc Laurence soit celle de la compagnie Construction Groupe Prévost inc. au montant 103 860 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affectés – projets spéciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-03-34462

9.7 MODIFICATION DU CONTRAT DE SERVICES ENTRE LA CORPORATION DE GESTION DE L'ARÉNA DE COATICOOK ET LA VILLE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-03-34462

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est propriétaire du centre récréatif communautaire Gérard-Couillard qui est situé sur le lot numéro 3 311 127 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a créé un organisme à but non lucratif pour exploiter, administrer et de gérer l'Immeuble soit le « Centre récréatif Gérard-Couillard » ainsi que les activités et services qui y sont offerts de manière compétente, responsable et prudent;

CONSIDÉRANT que les parties avaient convenu des droits et obligations de chacune des parties par le biais d'un contrat de services;

CONSIDÉRANT que le contrat de services nécessite une modification mineure pour inclure le nom du gestionnaire;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de signer le nouveau contrat de services entre la Corporation de gestion de l'aréna de Coaticook et la Ville de Coaticook, le tout conformément au contrat joint aux présentes pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-03-34463

9.8 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 000 \$ POUR LA LIGUE DE HOCKEY DES HAUTS-CANTONS POUR LES ÉLÈVES DU 3^E CYCLE DES QUATRE ÉCOLES DE LA VILLE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 18-03-34463

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2018 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que la Ligue de hockey des Hauts-Cantons, pour les élèves du 3^e cycle des quatre écoles de la Ville de Coaticook, a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'octroyer une aide financière 1 000 \$ pour la Ligue de hockey des Hauts Cantons pour les élèves du 3^e cycle des quatre écoles de la Ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18-03-34464

10.1 VENTE DU TERRAIN 5 722 302 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK POUR UN MONTANT DE 3,75 \$ LE PIED CARRÉ ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-03-34464

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à madame Johanne Montminy et monsieur Pierre Archambault, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 722 302 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 1 710,40 mètres carrés (18 410,57 pieds carrés);

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain sera de 3,75 \$ le pied carré plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que prix comprend les travaux permanents, mais pas les frais de branchement au réseau;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU :

- De conclure une entente avec madame Johanne Montminy et monsieur Pierre Archambault, stipulant que la Ville accepte de vendre un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 722 302 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 1 710,40 mètres carrés (18 410,57 pieds carrés) pour un montant de 3,75 \$ le pied carré, taxes en sus, le tout conformément à l'offre d'achat de terrain, laquelle ci-joint au présente pour en faire partie intégrante;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET
- De transmettre ladite promesse au notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SERVICES EXTÉRIEURS

18-03-34465

11.1 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE DE DIVERS PRODUITS UTILISÉS COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2018, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE INNOVATIVE BUILDING PRODUCTS INC. AU MONTANT DE 64 875 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 18-03-34465

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la fourniture et l'épandage de divers produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 6 mars 2018 à 11 h 30 à l'hôtel de ville, quatre soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaire	Prix avant taxes
Innovative Building Products inc.	64 875 \$
Les Entreprises Bourget inc.	69 375 \$
Somavrac C.C.	73 000 \$
Multi Routes inc.	89 750 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Innovative Building Products inc. au montant total de 64 875 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture et l'épandage de divers produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2018, soit celle de la compagnie Innovative Building Products inc. au montant 64 875 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-325-00-626 et 02-320-00-626.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-03-34466

11.2 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION 120/25KV, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE CONSTRUCTION LONGER INC. AU MONTANT DE 2 737 400 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 18-03-34466

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour les travaux de construction d'un poste de distribution 120/25kV;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 6 mars 2018 à 10 h 30 à l'hôtel de ville, huit soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Construction Longer inc.	2 737 400,00 \$
Couillard Construction ltée	2 792 288,54 \$
Électro Saguenay inc.	2 793 628,16 \$
Arno Électrique ltée	2 830 649,80 \$
Grondin et Nadeau inc.	3 036 921,59 \$
Thirau inc.	3 649 639,20 \$
EGL Construction inc.	5 761 900,00 \$
Cegerco inc.	Refusée/Retard

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division Hydro-Coaticook d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Construction Longer inc. au montant total de 2 737 400 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour les travaux de construction d'un poste de distribution 120/25kV, soit celle de la compagnie Construction Longer inc. au montant 2 737 400 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-188 (2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-03-34467

11.3 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'ACHAT DE TRANSFORMATEURS DE TENSION 120 KV ET 25 KV EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU POSTE 120 KV, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE LUMEN INC. AU MONTANT DE 116 791,70 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 18-03-34467

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'achat de transformateurs de tension 120 kV et 25 kV en lien avec la construction du nouveau poste 120 kV;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 6 mars 2018 à 11 h 15 à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaire	Prix avant taxes
MVA Power inc.	Non conforme
Lumen inc.	116 791,70 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division Hydro-Coaticook d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Lumen inc. au montant total de 116 791,70 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'achat de transformateurs de tension 120 kV et 25 kV en lien avec la construction du nouveau poste 120 kV soit celle de la compagnie Lumen inc. au montant 116 791,70 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt 29-188 (2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-03-34468

11.4 REJET DE LA SOUMISSION REÇUE DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES 2018-06 POUR LA FOURNITURE DU GROUPE ÉLECTROGÈNE SUR REMORQUE POUR LE POSTE 120KV ET RETOUR EN APPEL D'OFFRES

RÉSOLUTION 18-03-34468

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la fourniture du groupe électrogène sur remorque pour le poste 120kV en lien avec la construction du nouveau poste 120 KV;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions par appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la seule soumission reçue a été jugée non conforme, la Ville de Coaticook doit recommencer le processus d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- De rejeter la soumission reçue en raison de sa non-conformité en lien avec l'appel d'offres 2018-06 concernant la fourniture du groupe électrogène sur remorque pour le poste 120kV ;
- D'autoriser le chef de division Hydro-Coaticook à rédiger un nouveau devis; ET

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- De procéder à un nouvel appel d'offres conformément aux règles de la *Loi sur les cités et Villes* et de la politique contractuelle de la Ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 18-03-34469** 11.5 RÉQUISITION NUMÉRO 2018-08 AU MONTANT DE 14 475 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA FABRICATION DE PANNEAUX POUR LES NOUVEAUX POSTES DE POMPAGE SECTEUR BARNSTON ET BALDWIN

RÉSOLUTION 18-03-34469

CONSIDÉRANT que la Ville désire avoir des panneaux pour les nouveaux postes de pompage secteur Barnston et Baldwin;

CONSIDÉRANT que la chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdites fabrications;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion de politique contractuelle, soit celle de la compagnie Les Armatures de Coaticook au montant de 14 475 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Les Armatures Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2018-08 pour la fabrication de panneaux pour les nouveaux postes de pompage secteur Barnston et Baldwin, auprès de la compagnie Les Armatures Coaticook au montant de 14 475 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 18-03-34470** 11.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2018-09 AU MONTANT DE 10 548,36 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE PRODUITS POUR L'ENTRETIEN DES STATIONS DE POMPAGE DE BALDWIN

RÉSOLUTION 18-03-34470

CONSIDÉRANT que la Ville doit effectuer l'entretien des stations de pompage de Baldwin;

CONSIDÉRANT que pour ce faire la ville doit faire l'achat de divers produits;

CONSIDÉRANT que la chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la politique de gestion de la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion de politique contractuelle, soit celle de la compagnie Les Entreprises Fobroco inc. au montant de 10 548,36 \$ plus les taxes applicables;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Les Entreprises Fobroco inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2018-09 pour l'achat de produits pour l'entretien des stations de pompage de Baldwin auprès de la compagnie Les Entreprises Fobroco inc. au montant de 10 548,36 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 04-150-01-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-03-34471

11.7 AIDE FINANCIÈRE AU COMITÉ DE LOISIRS DE BALDWIN POUR L'INSTALLATION D'UNE DALLE DE BÉTON AFIN DE PROCÉDER À L'INSTALLATION DE MODULES D'EXERCICES À L'AIRE DE JEUX DE LA PLAGE DE BALDWIN

RÉSOLUTION 18-03-34471

CONSIDÉRANT que le comité de loisirs de Baldwin a demandé à la ville la permission pour procéder à l'installation de modules d'exercices à l'aire de jeux de la plage de Baldwin;

CONSIDÉRANT que pour installer lesdits modules, une dalle de béton est souhaitable;

CONSIDÉRANT que le chef parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour ledit projet;

CONSIDÉRANT que le coût pour l'installation de ladite dalle est de 11 490 \$ plus les taxes applicables et sera réalisée par la compagnie Coffrage Stéphane Perron;

CONSIDÉRANT que le comité des loisirs de Baldwin contribuera à la hauteur de 10 500 \$ et la Ville déboursera le restant de la somme;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de verser au comité des loisirs de Baldwin la somme de 2 710,63 \$, montant représentant la portion de la ville à déboursier en lien avec l'installation de la dalle de béton et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affectés - projets spéciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-03-34472

11.8 PAIEMENT À LA COMPAGNIE EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 5 AU MONTANT DE 60 045,81 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RÉFECTION DE LA RUE ST-PAUL

RÉSOLUTION 18-03-34472

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 5 par la compagnie Eurovia Québec Construction inc. pour la réfection de la rue St-Paul exécutés jusqu'au 29 septembre 2017;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie EXP. de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 5 au montant de 60 045,81 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Eurovia Québec Construction inc. pour la réfection de la rue St-Paul et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-170 (2012).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-03-34473

11.9 ENTENTE AVEC LA LAITERIE DE COATICOOK POUR LA LOCATION DE LEUR GÉNÉRATRICE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-03-34473

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et la Laiterie de Coaticook Itée ont convenu d'une entente pour l'utilisation de la génératrice de la Laiterie de Coaticook dans le cadre du projet d'écrêtage de la pointe ;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu des frais reliés à l'utilisation de ladite génératrice, soit la location, le diesel et les services de communication ;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* prévoit que la Ville peut se soustraire au principe d'appel d'offres puisque le fournisseur est le seul en mesure de fournir les matériaux, le matériel ou les services après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics applicable à la municipalité ou lorsque le contrat a pour objet la fourniture de services professionnels visés à l'article 573.3.0.2, dans le territoire du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer le protocole d'entente, lequel est joint au présente pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au montant de 40 000 \$ plus les taxes applicables par année au poste budgétaire 02-820-00-632.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-03-34474

11.10 EMBAUCHE DE MONSIEUR DAVID ROY À TITRE DE JOURNALIER SAISONNIER

RÉSOLUTION 18-03-34474

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'embauche d'un journalier saisonnier, ainsi la Ville a procédé à la publication d'une ouverture de poste;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le comité de sélection a retenu la candidature de David Roy pour occuper le poste de journalier saisonnier;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'embaucher David Roy à titre de journalier saisonnier à compter du 16 avril 2018 à l'échelon 2 de la classe 1, le tout conformément à la convention collective entre la Ville de Coaticook et la section locale 2811 du Syndicat canadien de la fonction publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

18-03-34475

12.1 RECONDUCTION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DES CADETS POLICIERS POUR L'ANNÉE 2018 ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-03-34475

CONSIDÉRANT que la Sûreté agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté;

CONSIDÉRANT que la Ville convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce Programme;

CONSIDÉRANT que les employés embauchés dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et n'en ont donc pas les pouvoirs ni les devoirs;

CONSIDÉRANT que les cadets de la Sûreté détiennent les mêmes pouvoirs et devoirs que tout citoyen et qu'à ce titre, il est nécessaire que les cadets fassent appel aux policiers de la Sûreté dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU

- De reconduire l'entente de partenariat avec la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Coaticook pour la fourniture de services de cadets lors de l'été 2018
- D'autoriser le paiement total de 10 000 \$ pour lesdits services
- D'autoriser la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins
- D'affecté la dépense au poste budgétaire 02-210-00-401.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. COMMUNAUTAIRE

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

18-03-34476

- 14.1 NOMINATION DE LA CONSEILLÈRE, MADAME GUYLAINE BLOUIN, À TITRE DE MAIRESSE SUPPLÉANTE À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL PROCHAIN POUR LES QUATRE PROCHAINS MOIS

RÉSOLUTION 18-03-34476

CONSIDÉRANT que le conseil doit désigner, tous les quatre mois, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de désigner la conseillère, madame Guylaine Blouin, mairesse suppléante pour les quatre prochains mois à compter du 1^{er} avril prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÉGLEMENTS

AVIS DE MOTION

- 15.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 6-F-12 (2018) RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 6-F-10 (2017) CONCERNANT LA CONSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI - REVITALISATION DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-F-12 (2018)

Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Brochu qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-F-12 (2018) Règlement abrogeant et remplaçant le règlement 6-F-10 (2017) concernant la conservation du patrimoine bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux

Celui-ci a pour objet de prévoir des modalités à l'égard de la gestion du programme de revitalisation du centre-ville afin d'améliorer la qualité du patrimoine commercial bâti et stimuler la revitalisation de certains secteurs commerciaux situés sur son territoire.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 6-F-12 (2018) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

AVIS DE MOTION

- 15.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 12-5 RM460 (2018) CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM460 (2018)

Avis de motion est donné par la conseillère Guylaine Blouin, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 12-5 RM460 (2018) concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Celui-ci a pour objet d'abroger le règlement antérieur afin de revoir les dispositions applicables de la plage du lac Lyster.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 12-5 RM460 (2018), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

- AVIS DE MOTION** 15.3 **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 18-26 (2018) ÉTABLISSANT LES NOUVEAUX TARIFS D'ÉLECTRICITÉ À COMPTER DU 1ER AVRIL 2018 ET REFONDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-25 (2017) ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE**

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 18-26 (2018)

La conseillère Sylviane Ferland donne avis de motion qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 18-26 (2018) intitulé : Règlement établissant les nouveaux tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2018 et refondant le règlement numéro 18-25 (2017).

L'objet de ce règlement est de fixer de nouveaux tarifs d'électricité qui seront effectifs à compter du 1^{er} avril 2018 afin de s'ajuster aux tarifs d'Hydro-Québec.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 18-26 (2018), une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au moins deux jours francs avant son adoption.

- 18-03-34477** 15.4 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-3 (2018) CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT D'UN CHEMIN PUBLIC AVEC UNE SOUFFLEUSE À NEIGE D'UNE MASSE NETTE DE PLUS DE 900 KG**

RÉSOLUTION 18-03-34477

CONSIDÉRANT que l'article 497 du Code de la sécurité routière indique que, sous réserve d'un règlement adopté par une municipalité, nul ne peut, dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins, procéder à des opérations de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg sans la présence d'un surveillant circulant à pied devant celle-ci.

CONSIDÉRANT que l'article 626 du Code de la sécurité routière, paragraphe 17, indique qu'une municipalité peut, par règlement, autoriser, sur tout ou partie d'un chemin public dont l'entretien est à sa charge, le surveillant devant une souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement 11-3 fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient tous présents lors de l'assemblée ordinaire du 12 février 2018;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 11-3 (2018) concernant les opérations de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-03-34478

15.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM399-2 (2018)
CONCERNANT LA CIRCULATION

RÉSOLUTION 18-03-34478

CONSIDÉRANT que l'article 415 de la *Loi sur les cités et villes* accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements relatifs à la circulation ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement 12-5 RM399-2 (2018) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée extraordinaire du 19 février 2018;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 12-5 RM399-2 (2018) concernant la circulation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-03-34479

15.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2-8 (2018) RÈGLEMENT DE
POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

RÉSOLUTION 18-03-34479

CONSIDÉRANT que le projet de loi 122 a été sanctionné et que dorénavant des assouplissements en lien avec l'octroi sont permis pour les villes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend se prévaloir de cet assouplissement;

CONSIDÉRANT que pour se faire un nouveau règlement de politique de gestion contractuelle doit être adopté;

CONSIDÉRANT que ce règlement est adopté conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) (ou de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, L.R.Q. c. C-27.1);

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que ce règlement doit prévoir au minimum sept types de mesures, soit :

- à l'égard des contrats qui comportent une dépense inférieure à 100 000 \$ et qui peuvent être passés de gré à gré, des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants;
- des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- des mesures visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (L.R.Q., c. T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (L.R.Q., c. T-11-011, r. 2);
- des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en découle;
- des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;

CONSIDÉRANT que ce règlement peut aussi prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$, pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter le règlement 2-8 (2018) Règlement de politique de gestion contractuelle et de transmettre une copie certifiée conforme au MAMOT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-03-34480

15.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT 29-191 (2018) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 689 970 \$ POUR LE PROJET DE RÉALISATION DE TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT, DE RÉAMÉNAGEMENT, DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES DU CENTRE RÉCRÉATIF GÉRARD-COULLARD DE COATICOOK

RÉSOLUTION 18-03-34480

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook planifie un projet de réalisation de travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook n'a pas les fonds requis pour les fins ci-haut mentionnées;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement numéro 29-191(2018) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée extraordinaire du 19 février 2018;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée, ainsi que les coûts et le mode de financement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu la confirmation écrite d'une réception d'une aide financière de 2 218 480 \$ dans le cadre du fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec laquelle confirmation est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante sous la cote «C»;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 29-191 (2018) décrétant une dépense de 4 689 970 \$ pour le projet de réalisation de travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

18-03-34481

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 18-03-34481

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière